

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 17 janvier 2020

1ère **Commission N**° CP-2020-1-1-1

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT HABITATS DE HAUTE-ALSACE REHABILITATION THERMIQUE DE 62 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A ILLFURTH

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à Habitats de Haute-Alsace à hauteur de 100 % pour un PAM Eco-prêt d'un montant de 837 000 € constitué d'une ligne de prêt, pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 62 logements locatifs sociaux située 3 rue de Provence à 68720 ILLFURTH à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de Habitats de Haute-Alsace, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour un prêt d'un montant de 837 000 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affection suivante :

- PAM Eco-prêt d'un montant de 837 000 €

concernant le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 62 logements locatifs sociaux située 3 rue de Provence à ILLFURTH.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de subvention d'un montant de 164 300 € au titre de la réhabilitation thermique, en Commission permanente du 7 décembre 2018.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 2 555 961 € est prévu selon le tableau ci-après :

Subvention Conseil départemental	164 300,00 €
Subvention Région	186 000,00 €
Subvention CARSAT	395 000,00 €
Emprunt CDC – PAM Eco-prêt	837 000,00 €
Prêt CARSAT	750 000,00 €
Fonds propres	223 661,00 €
TOTAL	2 555 961,00 €

Les caractéristiques financières de chaque ligne du Prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne du prêt	PAM
Enveloppe	Eco-prêt
Identifiant de la ligne du prêt	5257757
Montant de la ligne du prêt	837 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	0,3 %
TEG de la ligne du prêt	0,3 %
Phase d'amortissement	
Durée	20 ans
Index (1)	Livret A
Marge fixe sur index	-0,45 %
Taux d'intérêt (2)	0,3 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Ammortissement
	déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement	Indemnité actuarielle
anticipé volontaire	
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des	0 %
échéances	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

⁽¹⁾ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,75 % (livret A)

Dans le cadre de la convention signée le 8 décembre 2017 entre la CDC, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace (AREAL) et le Département du Haut-Rhin pour la période 2017-2020 (délibération n° CP-2017-4-10-8 du 7 avril 2017), ce prêt peut bénéficier d'une garantie à 100 % du Département sur l'emprunt souscrit par le bailleur dans le cadre de la réhabilitation thermique de son parc existant (article 4).

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

⁽²⁾ Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de cette garantie d'emprunt et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbation de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT